

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 décembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2493)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF465

présenté par
M. Giraud, rapporteur général

ARTICLE 27

Supprimer l'alinéa 54.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à supprimer la baisse du taux de la taxe sur les opérateurs de communications électroniques de 1,3 % à 0,9 %, introduite par le Sénat.